



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.24/3
15 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Genève, 14-18 mars 2005
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LE FINANCEMENT DU COMMERCE
ET DU DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DES PRODUITS DE BASE:
MÉCANISMES NOVATEURS DE FINANCEMENT**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
les 16 et 17 novembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Résumé du Président.....	3
II. Questions d'organisation.....	13
Annexe	
Participation	14

Chapitre I

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

1. Le présent résumé fait ressortir la nature et les principaux points du dialogue engagé au cours de la réunion. Les arguments et les opinions présentés sont ceux d'un large éventail d'experts et ne représentent pas nécessairement un consensus. De fait, des vues très diverses ont été exprimées, qui ont alimenté un débat franc et animé. Tous les experts, de pays développés ou de pays en développement, étaient manifestement très désireux de s'informer et de débattre des mécanismes novateurs de financement dans le secteur de l'agriculture. La question dans ses grandes lignes est abordée dans un document de base de la CNUCED intitulé «Financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base: Mécanismes novateurs de financement dans l'agriculture» (TD/B/COM.1/EM.24/2). Les notes et les exposés présentés par des orateurs invités et des participants sont disponibles sur Internet¹.

Expérience en matière de financement de l'agriculture dans des pays en développement, et incidences sur le développement et l'atténuation de la pauvreté

2. Le manque de ressources financières est un obstacle important au développement du secteur agricole, en particulier dans les pays en développement, où plus de deux milliards d'individus tirent leur subsistance de ce secteur. Le financement agricole n'a cessé de diminuer depuis les années 80, et ce plus particulièrement dans les années 90 dans beaucoup de pays, souvent du fait du retrait des banques commerciales du secteur. Lorsqu'un financement était disponible, il était principalement fourni à de grands emprunteurs, la majorité des petits producteurs étant donc exclus du système formel de crédit. L'adoption de nouveaux mécanismes commerciaux de financement, par le biais d'une agriculture contractuelle et autres relations commerciales verticales, n'a comblé qu'en toute petite partie le vide créé par les politiques excessivement prudentes de prêt des banques commerciales. Diverses institutions spécialisées n'ont pas ménagé leurs efforts pour s'opposer à ces tendances négatives, mais même si ces efforts ont souvent en eux-mêmes été couronnés de succès, ils ont été bien loin d'inverser la tendance. Il n'en reste pas moins que les experts ont considéré que le potentiel de financement agricole était extrêmement positif. Si des mécanismes bancaires commercialement viables ne permettent presque jamais de répondre aux besoins des miséreux, les travailleurs sans terre pauvres et même les très pauvres agriculteurs peuvent quant à eux bénéficier de mécanismes spéciaux pouvant être conçus pour être financièrement viables. Cela impose de réexaminer le financement agricole de façon à mettre en place des outils appropriés, essentiels pour garantir un ratio risque/rendement suffisamment positif. Des partenariats secteur public/secteur privé pourraient apporter une contribution appréciable, et les gouvernements et la communauté internationale pourraient réviser leurs propres politiques et pratiques à cet égard; correctement orientés, leurs efforts pourraient avoir un important effet multiplicateur. Le temps du scepticisme quant à l'avenir du financement agricole est révolu.

¹ <http://www.dev.unctad.org/Templates/meeting.asp?intItemID=1942&lang=1&m=9124&info=doc>.

Obstacles communs: pourquoi le financement agricole est-il si difficile?

3. Les experts ont dressé la liste de diverses difficultés rencontrées en matière de financement agricole, aussi bien les difficultés propres au secteur agricole lui-même que les difficultés créées par des politiques publiques inappropriées et un marché difficile. En particulier, le financement avant récolte peut être extrêmement risqué. Dans le cas des agriculteurs pauvres, les obstacles sont liés à la pauvreté, au manque de connaissances et de professionnalisme, et au manque de garanties. Dans celui des banques, les obstacles ont trait aux contraintes juridiques, à l'insuffisance des mécanismes d'assurance dans le secteur agricole, à des politiques publiques inadéquates et à une connaissance insuffisante du secteur. Les contraintes liées aux marchés concernent la qualité des produits, la forte instabilité des prix et les conditions rigoureuses imposées par les acheteurs.

4. Un problème commun est un risque covariant élevé dû aux conditions climatiques et aux attaques de parasites. Des précipitations insuffisantes ou anormales pour la saison, des cyclones, des orages de grêle, des canicules et des attaques de parasites portent préjudice aux cultures, et donc à tous les agriculteurs d'une région. Les banques ayant une activité de financement agricole dans cette région, y compris les institutions de microfinancement, seront elles aussi durement touchées par la suite. Même si les agriculteurs qui n'arrivent pas à rembourser une année le font l'année suivante si leur récolte est meilleure, les bailleurs de fonds continuent de chercher des moyens de limiter ce risque. Une façon serait d'élargir leur financement aux infrastructures agricoles, par exemple aux systèmes d'irrigation. Cela s'est souvent révélé difficile, même si des expériences positives où le financement des infrastructures est lié aux revenus des agriculteurs montrent la voie à suivre. Les bailleurs de fonds peuvent également soutenir la recherche-développement sur des technologies réduisant les risques pour les agriculteurs. Une autre possibilité est de recourir à l'assurance contre les aléas climatiques pour externaliser les risques de mauvaise récolte. Cela fait actuellement l'objet de projets pilotes, et la demande apparaît forte; par exemple, Basix, institution indienne de microfinancement, a utilisé des produits d'assurance contre le risque climatique à la fois pour des prêts individuels et pour protéger le risque d'une partie de son portefeuille de prêts, et elle considère qu'il existe une forte demande potentielle de la part de ses clients pour ce type de produit d'assurance.

5. Le risque de prix est un autre problème. L'agriculture contractuelle est une solution. L'accès aux marchés à terme de produits et aux marchés d'options est également une possibilité, et les experts ont noté que certains de ces marchés s'efforçaient d'intéresser les agriculteurs à leur fonctionnement.

6. D'une manière plus générale, les financiers sont souvent confrontés au problème fondamental de ne pas savoir quelle est la valeur des produits qu'il leur est demandé de financer. Plusieurs experts ont noté que le développement de nouvelles bourses de marchandises (par exemple, pour les pays africains) pouvaient être très utiles à cet égard. Toutefois, il s'est jusqu'ici révélé très difficile de créer des bourses viables, et c'est pour cette raison qu'il est généralement plus judicieux d'établir, au préalable, de solides systèmes de récépissés d'entrepôt, qui constituent un mécanisme transparent et immédiatement opérationnel, et facilitent la mobilisation d'un appui pour la création ultérieure d'une bourse. Le recours à de nouvelles techniques informatiques pour la diffusion d'une information sur les prix en temps réel peut également être très utile aux agriculteurs, aux transformateurs et aux négociants.

7. Les infrastructures dans les zones rurales sont souvent insuffisantes, d'où des coûts de transactions et des risques accrus pour les producteurs et pour les financiers. Pour réduire ces risques, les banques pourraient envisager de financer les infrastructures nécessaires, telles que des systèmes d'irrigation. Elles pourraient également prévoir des mécanismes en vertu desquels des investisseurs institutionnels financeraient de nouveaux projets d'infrastructure (comme c'est le cas au Zimbabwe).
8. La faiblesse des mécanismes d'appui, tels que l'assurance agricole, est un problème dans de nombreux pays. Néanmoins, les bailleurs de fonds ont constaté qu'en faisant de l'assurance-vie et de l'assurance dommages corporels un élément obligatoire des prêts agricoles, ils pouvaient améliorer le rendement global des prêts.
9. Les agriculteurs sont souvent peu éduqués, ont une connaissance très lacunaire des besoins du marché, et n'ont guère accès à l'information nécessaire pour améliorer leur activité. Des agriculteurs plus professionnels, mieux informés et mieux formés représenteraient un plus faible risque de crédit pour les banques.
10. Il existe de considérables risques de marché: y aura-t-il des acheteurs pour les produits proposés? Les problèmes de qualité peuvent en particulier entraîner la disparition des débouchés commerciaux escomptés, le producteur se trouvant dans l'incapacité de vendre, ou étant obligé de vendre à vil prix, d'où une plus grande probabilité de défaillance. Les banques doivent donc accorder une grande attention aux questions de qualité, et elles le font de plus en plus en ayant recours à des agents d'inspection indépendants et à des gestionnaires de garanties. Elles peuvent également faire appel à des partenaires techniques représentant les acheteurs de produits, qui peuvent aider à améliorer la qualité des produits des agriculteurs.
11. Les agriculteurs ont également des difficultés à fournir des garanties en raison de restrictions juridiques et réglementaires (qui peuvent, par exemple, les empêcher d'apporter leurs terres en garantie), de l'absence de titres fonciers sur les terres qu'ils cultivent, et de facteurs sociaux. (Par exemple, même si des agriculteurs sont autorisés par la loi à proposer leurs terres en garantie, les financiers peuvent dans la pratique être dans l'incapacité de faire valoir leurs droits en cas de défaillance de l'emprunteur.) Quelques organisations et institutions financières s'emploient à faciliter le financement agricole grâce à l'enregistrement des titres fonciers, y compris dans le cas des terres forestières.
12. Un autre problème est celui que posent des politiques inappropriées de la part des donateurs. Parfois, dans une région, des donateurs d'aide (y compris des ONG) fournissent des facteurs de production à crédit, tandis que d'autres fournissent les mêmes facteurs en tant que dons (expressément, ou parce que les agriculteurs savent que, dans la pratique, ils peuvent échapper à leurs obligations de remboursement sans risques ni sanctions). Les donateurs d'aide devraient cesser le second type de pratique, car cela nuit fortement aux efforts déployés pour promouvoir des mécanismes de financement viables.
13. Enfin, les risques des financiers seront d'autant plus grands que la production agricole ou les activités de transformation ne seront pas suffisamment rentables, et les établissements de financement peuvent donc réduire leurs propres risques en aidant le secteur à accroître sa rentabilité. Si les financiers veulent que le financement agricole soit viable, il leur faut adopter une approche privilégiant le «prix de revient majoré». Les coûts opérationnels pour les

emprunteurs se composeront alors du coût du capital des bailleurs de fonds (plus un bénéfice), d'une provision pour prêts improductifs et des coûts de transaction correspondant au service du prêt. En adoptant ce type d'approche, les financiers peuvent réduire considérablement le taux de défaillance. (Par exemple, en veillant à ce que des semences et des services de vulgarisation appropriés soient fournis aux agriculteurs, ils peuvent diminuer le risque de mauvaise récolte.) Ils peuvent également réduire les coûts de transaction (par exemple, en recourant à des mécanismes de prêt collectif, ou en structurant les remboursements en fonction des paiements qu'effectueront les acheteurs des produits). Dans une chaîne d'approvisionnement, il est également possible pour une banque de partager certains risques avec des acteurs dominants de la chaîne – par exemple, les acheteurs peuvent fournir des services techniques aux agriculteurs et prendre le risque que la qualité de la production soit inférieure à la norme escomptée. Du point de vue de la commercialisation, cette pratique améliore également la traçabilité des produits, ce qui est de plus en plus demandé par les consommateurs.

Financement agricole par le biais d'institutions financières (banques commerciales et institutions de microfinancement): difficultés et potentiel

14. Les experts ont noté que des organismes tels que banques commerciales et institutions de microfinancement n'étaient souvent pas très actifs dans le domaine du financement agricole.

15. Dans le cas des banques commerciales, cela s'explique par une implantation essentiellement urbaine, des difficultés à gérer de tout petits prêts (étant donné les coûts de documentation et de traitement), et les pertes subies par le passé en matière de financement agricole, qui les font hésiter à prendre part à de nouvelles opérations. En raison de leur perception des risques du secteur, beaucoup de ces banques considèrent qu'elles n'ont qu'un rôle marginal à jouer en matière de financement agricole.

16. Quelques banques de pays en développement, y compris des banques locales, ont toutefois mis en place des mécanismes novateurs de financement – financement reposant sur des accords de gestion des garanties, financement de produits sur hypothèques, financement gagé sur des titres de propriété, financement avant expédition, financement en partage des risques, mécanismes spécialisés de prêt.

17. Les institutions de microfinancement sont confrontées à leurs propres difficultés:

- Les banques nationalisées, les banques rurales régionales et les coopératives de crédit accordent parfois des prêts à perte à l'agriculture (à des taux d'intérêt fortement bonifiés), ce qui laisse peu ou pas d'espace pour les institutions de microfinancement;
- La plupart des institutions de microfinancement ont été créées pour fournir des crédits aux pauvres. Souvent, dans les zones rurales, les ménages les plus pauvres sont des ménages sans terres. Ne pas posséder de terres (ou ne posséder qu'une minuscule parcelle) peut alors devenir un critère de sélection des emprunteurs, qui exclue automatiquement les agriculteurs;
- Le caractère saisonnier des cultures est une autre importante raison pour laquelle les institutions de microfinancement n'accordent pas de prêts récoltes. Il leur est difficile

de répondre à une demande de crédit qui est fortement concentrée sur une courte période de l'année;

- Des remboursements massifs – les agriculteurs tenant à rembourser aussitôt la récolte achevée et vendue – s'accordent mal avec les pratiques des institutions de microfinancement, qui ont généralement l'habitude d'accorder des prêts assortis de remboursements hebdomadaires ou mensuels.

18. Même s'il y a différentes façons pour elles de participer au crédit agricole, les institutions de microfinancement doivent adapter leur façon de fonctionner, à la fois pour réduire les coûts d'emprunt et pour rendre les pratiques de prêt et de remboursement davantage compatibles avec les cycles agricoles. Quelques-unes ont enregistré des succès dans ce domaine, fournissant souvent des ressources financières à différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement (qui va des agriculteurs aux acheteurs), notamment en insistant fortement sur l'éducation et l'utilisation d'une technologie appropriée, sur le recours à des techniques de prêt adaptées (utilisation de structures qui dépendent du public visé, avec des techniques de prêt collectif pour les emprunteurs les plus pauvres) et sur la prise en compte de l'ensemble des activités d'une famille dans la décision d'accorder ou non un prêt. Les institutions de microfinancement ne doivent pas non plus être trop strictes en excluant de leur clientèle des agriculteurs moins pauvres, car le volume d'activité que ceux-ci peuvent leur apporter leur permettra de créer une infrastructure de services qu'elles pourront utiliser pour accroître et élargir leur clientèle traditionnelle.

Peut-il être utile de privilégier une approche s'articulant autour de la chaîne d'approvisionnement?

19. Les experts ont noté l'intégration croissante des agriculteurs, des transformateurs et des négociants au sein de chaînes nationales ou internationales d'approvisionnement. Par exemple, les agriculteurs travaillent sous contrat, ou ont un contrat de vente de leur production avec un supermarché. (Les supermarchés jouent déjà un rôle prépondérant dans la commercialisation des produits agricoles dans plusieurs pays en développement.) Si une telle chaîne d'approvisionnement existe, les financiers peuvent l'utiliser avec profit pour renforcer leurs mécanismes de financement en fournissant des crédits aux agriculteurs, aux transformateurs, aux prestataires de services et même aux fournisseurs d'infrastructures, en fonction non pas de leur risque de crédit individuel, mais de leur position dans la chaîne d'approvisionnement. Cela peut considérablement améliorer la compétitivité d'un secteur, car ces activités de logistique et de valeur ajoutée contribuent souvent davantage à la valeur à l'exportation d'un produit que les coûts de production. C'est un mythe, auquel malheureusement adhèrent encore beaucoup de banques, que de croire que seuls les exportateurs directs peuvent être financés par le marché international.

20. Une approche privilégiant la chaîne d'approvisionnement est en fait le moyen le plus sûr de fournir un financement avant récolte. (Après la récolte, le financement sur récépissés d'entrepôt et la gestion de garanties peuvent offrir des solutions.) Elle permet aux financiers de grouper des demandes de crédit et d'être remboursés par un petit nombre d'acheteurs plutôt que par une multitude de petits agriculteurs. Les incitations pour les agriculteurs à demander un crédit et à le rembourser en fonction de leurs accords d'approvisionnement en produits sont fortes, et les risques que prend le financier sont essentiellement limités au risque récolte – risque que l'agriculteur ne produise pas suffisamment ou que sa production n'ait pas la qualité voulue.

Contribution des organismes d'appui au crédit à la réduction des risques liés au financement agricole: aspects opérationnels et conditions préalables

21. Les experts ont largement débattu de la contribution au financement des produits de base des organismes d'inspection et, en particulier, des gestionnaires de garanties.
22. Les systèmes de récépissés d'entrepôt et de gestion de garanties permettent aux agriculteurs d'utiliser leurs produits, une fois récoltés, pour effectuer des dépôts ou, comme le fait actuellement la NCDEX en Inde, ouvrir des «comptes de produit» – comptes exprimés en kilos et en tonnes de produits déposés dans un entrepôt sûr. Les agriculteurs peuvent ensuite présenter les récépissés d'entrepôt, ou effectuer des prélèvements sur leur compte, pour obtenir des liquidités ou acheter des facteurs de production. Ils sont ainsi davantage maîtres de leurs choix de commercialisation, puisqu'ils ne sont pas obligés de vendre directement après la récolte au prix en vigueur afin de couvrir leurs besoins en liquidités, mais peuvent au contraire stocker leurs produits, attendre des temps meilleurs et aussi obtenir un financement gagé sur leurs stocks.
23. Plusieurs approches sont possibles. L'une est «l'entreposage ponctuel», en vertu duquel un gestionnaire de garanties s'assure le contrôle temporaire de l'entrepôt d'un groupe d'agriculteurs ou d'un transformateur, permettant ainsi à ceux qui déposent leurs produits dans cet entrepôt d'obtenir le financement dont ils ont besoin. Le problème avec ce mécanisme est qu'il s'agit d'un mécanisme sur mesure, au coup par coup, destiné à servir à une opération seulement ayant fait l'objet d'un accord entre un unique grand agriculteur et déposant de produits et un gestionnaire de garanties. Les coûts pour le gestionnaire de garanties du contrôle du site sont plus ou moins fixes, et pour que l'opération soit financièrement rentable, il faut que les volumes escomptés de produits soient importants.
24. Une autre possibilité est celle de «l'entreposage public». C'est une pratique standard dans quelques pays développés, qui a été expérimentée, par exemple, en Zambie. Des entrepôts agréés par une organisation centrale d'entreposage (qui peut être publique, privée ou mixte; dans beaucoup de pays, la meilleure solution serait, avec l'appui de donateurs, de créer un partenariat public-privé) prennent en charge les denrées agricoles déposées par toute partie intéressée (agriculteur ou négociant). Les coûts sont variables (en fonction du tonnage et de la durée d'entreposage). Ce système convient particulièrement dans le cas d'une multitude de dépôts effectués par de petits agriculteurs.

Nouveaux outils et nouvelles approches: «cartes de crédit» agricoles et utilisation des nouvelles technologies

25. Les experts ont été informés de l'expérience tentée en Inde d'appliquer à l'ensemble des agriculteurs un mécanisme unique de crédit, passant par la fourniture de «cartes de crédit agricoles», sorte de livret donnant à chaque agriculteur une ligne de crédit de trois ans, d'une ampleur proportionnée à la taille de son exploitation. Tous les agriculteurs ont droit à ce type de cartes de crédit (bien que seulement 43 millions, environ un tiers du total, seulement aient demandé jusqu'ici à en bénéficier). Cette uniformisation des procédures de prêt réduit considérablement les coûts.
26. Ce mécanisme, qui donne à tous les agriculteurs une identité unique en matière de crédit, a contribué à réduire considérablement les taux de défaillance, même si ceux-ci restent encore trop

élevés (les pertes sont couvertes par un mécanisme d'assurance agricole financé par le gouvernement). Le perfectionnement de la méthode (en particulier, convertir les livrets en cartes à mémoire) ne pourra qu'améliorer les résultats.

Modifier l'optique des banquiers: la banque en tant que partenaire actif du développement de l'agriculture

27. Souvent, les financiers perçoivent le potentiel qu'offre une situation, mais les structures nécessaires pour concrétiser ce potentiel font tout simplement défaut. Les banques laissent ainsi des occasions se perdre. Toutefois, elles peuvent jouer un rôle plus dynamique en devenant des partenaires. Un exposé a ainsi été présenté aux experts concernant une expérience de ce type aux Philippines, où une banque avait créé une sorte de «coentreprise coopérative» avec des agriculteurs, dont elle assurait la gestion et qui était dotée d'un mécanisme permettant de transférer à terme la majorité du capital social aux agriculteurs. La banque se donne ainsi les moyens de démarcher une nouvelle clientèle et d'accroître le financement des investissements, tandis que les agriculteurs renforcent leurs actifs (patrimoine) et ont tout intérêt à accroître la valeur ajoutée de leur production.

28. Cette expérience peut en principe être reproduite ailleurs. Lorsque les banques deviennent des partenaires et des investisseurs pour le développement de l'agriculture, l'un de leurs rôles fondamentaux peut être d'apporter des compétences: compétences de gestion, connaissances de R-D, services de vulgarisation, appui à la commercialisation, etc. Elles font généralement venir de l'extérieur des gestionnaires possédant les compétences spécialisées nécessaires pour les opérations qu'elles financeront. Elles doivent toutefois s'assurer que cette activité est compatible avec la réglementation bancaire locale et que cela ne surcharge pas indûment leur bilan compte tenu des strictes conditions de provisionnement prévues par l'Accord de Bâle II sur les fonds propres.

29. Pour jouer un tel rôle, la banque doit comprendre, analyser et gérer la chaîne d'approvisionnement agricole. Elle ne peut se contenter de financer une rizerie ou une structure de production. Elle doit aussi comprendre les risques qu'elle prend et en assurer une gestion dynamique. Les gouvernements peuvent étayer l'appui des banques à de tels mécanismes en proposant un mécanisme spécial de capital-risque pour ce type de «coentreprise coopérative».

Nouvelles sources de financement: les agriculteurs peuvent-ils être en prise directe avec le marché financier?

30. Un exposé a été présenté sur une expérience positive menée en Colombie, consistant à établir un lien direct entre les agriculteurs et le marché financier par le truchement de la bourse de marchandises du pays. Le système fonctionne pour les cultures agricoles ainsi que pour l'élevage (bétail et volaille). Il est possible d'obtenir un financement pour les cultures qui sont déjà récoltées et entreposées dans un entrepôt agréé, et pour le bétail et la volaille destinés à être vendus sur le marché. Par le biais de quelques techniques financières de base, des investisseurs tels que des fonds de pension ou des investisseurs individuels peuvent soumissionner pour avoir le «droit de financer» un producteur. Ils évaluent ce que sera le remboursement à l'expiration du contrat, et la différence entre le prix auquel ils soumissionnent et le prix qu'ils escomptent percevoir représentent le taux d'intérêt qu'ils souhaitent obtenir. La bourse garantit que les investisseurs seront remboursés grâce à tout un ensemble de mécanismes. Ce système a permis

aux producteurs agricoles d'attirer des montants considérables de capital de travail à des taux inférieurs de plusieurs points de pourcentage aux taux pratiqués sur le marché bancaire. Il n'est toutefois possible que parce qu'il existe un système d'entreposage solide, fiable et réglementé, sur lequel peuvent s'appuyer de nombreuses autres applications commerciales et financières plus complexes.

31. D'autres participants ont fait part de leur expérience, qui montrait, par exemple, qu'il était possible de convaincre des fonds de pension de financer, parfois à hauteur de plusieurs millions de dollars des États-Unis, des infrastructures rurales, en contrepartie de l'octroi de droits sur une partie des recettes d'exportation des agriculteurs bénéficiaires. Ces investisseurs institutionnels s'intéressent normalement à des placements à long terme, ce qui complète l'approche à court terme des banques. Les experts ont toutefois noté que, si cela était faisable pour certains projets (notamment par le biais d'instruments tels que l'émission d'obligations liée à des projets), il n'était peut-être pas possible de généraliser cette approche à toutes les catégories de prêt, les pouvoirs publics voyant d'un mauvais œil que le secteur des produits de base devienne un secteur annexe au secteur financier, et donc que les prix deviennent tributaires de l'évolution des marchés financiers, ce qui peut être inacceptable dans de nombreux pays.

L'avenir: partenariats entre le secteur privé, les gouvernements et la communauté internationale

32. En matière de financement agricole, le secteur privé est généralement à l'origine des innovations, mais il a quand même besoin d'un minimum d'appui public. Par ailleurs, les gouvernements doivent s'assurer que les mesures prises en matière de financement agricole s'intègrent bien dans leurs plans stratégiques de développement, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté. Et même s'il ne faut pas confondre intentions et réalisations, cela facilitera la mobilisation du large soutien nécessaire à la mise en œuvre. Les mesures en question doivent être replacées dans un cadre approprié de politiques macroéconomiques (en particulier, les recettes en devises qui peuvent être dégagées lorsqu'il existe un système approprié de financement de l'agriculture), de politiques de sécurité alimentaire et de politiques de réduction de la pauvreté, sans oublier la capacité commerciale et la compétitivité du pays. Faute d'une telle prise en compte dans les plans stratégiques de développement des pays, il est peu probable que la communauté des donateurs accorde un appui financier aux projets et aux programmes dans ce secteur. Cet appui des donateurs est souvent essentiel pour expérimenter de nouvelles approches et mener à bien des activités d'éducation et de vulgarisation.

33. Un élément essentiel de l'appui public est l'existence de règles et de réglementations appropriées et stables. Les gouvernements doivent réviser les actuelles réglementations qui empêchent les agriculteurs de fournir des garanties d'emprunt. Le cas échéant, ils devraient adopter de nouvelles réglementations, telles qu'une loi sur les récépissés d'entrepôt, pour définir un cadre juridique et réglementaire explicite en matière de crédit agricole. Et ils devraient veiller à ce que les lois et règlements en vigueur soient appliqués de façon équitable.

34. Les gouvernements, les banques, les institutions financières et les donateurs ont un rôle à jouer dans l'accroissement du volume des crédits disponibles pour l'agriculture; certains participants ont en particulier estimé qu'ils devraient dégager des lignes de crédit pour des prêts renouvelables et proposer des facilités d'escompte. Les gouvernements pourraient aussi encourager un meilleur accès au financement en créant des conditions générales et juridiques

propices et en soutenant le développement d'institutions et d'instruments de marché, dont certains ont été examinés à la réunion.

35. D'une manière plus générale, les gouvernements devraient investir dans les infrastructures de base nécessaires pour réduire les risques et accroître la productivité agricole et, aux mêmes fins, soutenir des programmes de recherche-développement. La communauté internationale devrait réexaminer les restrictions qui peuvent peser sur les programmes d'investissement des gouvernements. Si les secteurs sociaux sont importants, il n'en reste pas moins que les gouvernements doivent investir dans les infrastructures rurales et contribuer ainsi à renforcer ainsi les capacités productives du secteur agricole.

36. Les pouvoirs publics ont un rôle d'appui fondamental à jouer, mais c'est au secteur privé, et non à eux, que doit incomber la conception de produits de financement agricole. Les banques, en particulier les banques locales, sont à cet égard d'une importance primordiale; les banques internationales et les banques locales peuvent travailler ensemble dans divers domaines. Dans de nombreux cas, elles peuvent coopérer de façon productive avec les institutions de microfinancement, dont l'implantation sur le terrain et la connaissance des besoins de la clientèle seront très utiles pour mettre le crédit à la portée des petits agriculteurs.

37. La viabilité du financement agricole dépend souvent de la participation active de groupements et coopératives d'agriculteurs (avec un large éventail d'activités), de groupements de producteurs (par exemple pour une commercialisation commune ou l'achat en commun de facteurs de production) ou de groupements de responsabilité collective (par exemple, des producteurs se réunissant pour avoir accès à un financement). Davantage d'efforts sont nécessaires pour encourager la création de tels groupements d'agriculteurs et en renforcer l'activité.

38. Les ONG qui travaillent auprès de communautés d'agriculteurs devraient être informées des nouvelles possibilités de financement agricole qui existent et bénéficier d'une assistance (programmes de renforcement des capacités et assistance technique) pour reproduire les expériences positives menées ailleurs. Elles devraient également représenter les intérêts des agriculteurs auprès des pouvoirs publics, en vue d'intégrer le type de mesures et d'actions mentionnées ici dans les plans nationaux de développement.

39. Les banques locales et autres entreprises associées au financement des produits de base, telles que sociétés d'entrepôt et gestionnaires de garanties, devraient se tenir constamment au courant des nouvelles techniques de financement agricole. Le cas échéant, elles devraient envisager de créer des associations pouvant contribuer à réduire les risques financiers, par exemple une association d'exploitants d'entrepôts. Les gouvernements devraient soutenir ces efforts de coopération en fournissant à ces associations les capacités et l'assistance nécessaires.

40. Les institutions donatrices devraient redoubler d'efforts pour s'assurer de la viabilité de leurs projets. Une coopération plus active avec les producteurs et autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement en produits de base serait utile à cet égard. Cette coopération devrait également porter sur la meilleure façon de promouvoir les synergies entre pouvoirs publics et secteur privé. Des partenariats secteur public-secteur privé seront nécessaires dans de nombreux domaines, et les donateurs devraient leur apporter un appui, en particulier dans le cas des PMA.

41. Le secteur privé et les donateurs devraient être ouverts à la possibilité de «sauter les étapes» dans le domaine du financement de l'agriculture. Cela n'est peut-être pas possible dans tous les pays (étant donné le minimum d'infrastructures nécessaire), mais il existe souvent des possibilités intéressantes. Une utilisation judicieuse de la technologie peut être un moyen important de réduire notablement les coûts de transaction liés au versement et au remboursement des prêts auprès de grands nombres de petits agriculteurs. Tout en notant l'importance de la technologie pour l'amélioration du commerce et du financement des produits de base agricoles, les experts ont souligné que, pour que les agriculteurs en tirent le meilleur profit, l'innovation technologique devait être soutenue par une infrastructure matérielle fiable ainsi que par des institutions garantissant l'intégrité et la rapidité de l'information utilisée par les parties à une transaction.

42. La CNUCED devrait intensifier son soutien dans ce domaine d'une manière générale, en ciblant les gouvernements, les banques, les emprunteurs agricoles et autres acteurs clés. Elle pourrait aider les gouvernements à élaborer des stratégies relatives au secteur des produits de base. Elle peut également faire ressortir les expériences internationales les plus intéressantes dans des domaines tels que les pratiques juridiques qui encouragent le crédit agricole. La CNUCED peut diffuser l'expérience acquise par de nombreux pays, de façon que chaque pays n'ait pas besoin de réinventer la roue. Cela devrait être possible dans le cadre d'une coopération Sud-Sud, ainsi que dans le contexte de ce type de réunion d'experts.

43. Concernant les banques, une priorité est de leur fournir l'information, la formation et les conseils nécessaires relatifs aux nouvelles méthodes de financement de l'agriculture et à leur application. La CNUCED devrait poursuivre son travail de pionnier en matière de solutions novatrices de financement dans le secteur des produits de base (par exemple récépissés d'entrepôt virtuels, création de «coentreprises coopératives» de financement) et intensifier son assistance technique sur le terrain. Elle devrait diffuser les meilleures expériences internationales à travers ses publications et l'organisation d'activités en réseau. Une proposition précise des experts était que la CNUCED organise une réunion mondiale sur l'expérience acquise en matière de financement sur récépissés d'entrepôt et de gestion des garanties. Des sommes considérables d'argent avaient été dépensées par des donateurs sur des projets dans ce domaine dans différentes régions du monde, pour des résultats très inégaux. Il n'en restait pas moins que des enseignements en avaient été tirés et, compte tenu de tout l'argent déjà dépensé, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base pourrait envisager d'organiser une réunion à laquelle seraient invités à partager leur expérience en vue d'améliorer les perspectives de succès futur les principales institutions donatrices, des banques, des gestionnaires de garanties, des juristes, etc.

44. Concernant les emprunteurs du secteur agricole, la CNUCED peut aider à les sensibiliser davantage aux méthodes novatrices de financement et aux conditions d'accès à un financement efficace.

45. Les experts ont demandé aux donateurs et aux institutions internationales de soutenir les activités de la CNUCED dans ce domaine, de façon que l'organisation puisse mieux répondre aux demandes spécifiques d'assistance des pays en développement et en particulier des PMA. L'un des groupes d'action de l'Équipe spéciale internationale sur les produits de base instituée à la onzième session de la Conférence s'occupera du financement des produits de base, et à cette fin, une coopération de la part des gouvernements et du secteur privé et un soutien de la part des donateurs seront grandement nécessaires.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Convocation de la Réunion d'experts

46. La Réunion d'experts sur le financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base: mécanismes novateurs de financement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, les 16 et 17 novembre 2004.

B. Élection du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

47. À sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau ci-après:

Président:	M. Vinod Rai (Inde)
Vice-Président/Rapporteur:	M. Emmanuel Farcot (France)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 de l'ordre du jour)

48. À la même séance, la Réunion a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/EM.24/1; l'ordre du jour de la Réunion se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base: mécanismes novateurs de financement.
4. Adoption du rapport de la réunion.

D. Documentation

49. Pour l'examen de la question de fond de son ordre du jour, la Réunion d'experts était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED, intitulée «Financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base: mécanismes novateurs de financement dans l'agriculture» (TD/B/COM.1/EM.24/2).

E. Adoption du rapport de la Réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

50. À sa séance de clôture, la Réunion d'experts a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final de la Réunion.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Des experts des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la Réunion:

Bélarus	Inde
Bolivie	Iran (République islamique d')
Bulgarie	Maurice
Burundi	Nigéria
Cameroun	Ouganda
Chine	Philippines
Égypte	République démocratique du Congo
États-Unis d'Amérique	République-Unie de Tanzanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Sénégal
Ghana	Yémen
Honduras	Zambie

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Réunion:

Centre Sud

Communauté européenne

Fonds commun pour les produits de base

3. Les institutions spécialisées et institutions apparentées ci-après étaient représentées:

Fonds monétaire international

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

4. Les organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la Réunion:

Catégorie générale

Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine

Confédération internationale des syndicats libres

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/EM.24/INF.1.

5. Les intervenants ci-après ont participé à la Réunion:

M. Nabil Marc Abdul-Massih, Conseil en gestion de risques, ACE Audit Contrôle et Expertise, Genève (Suisse)

M. Julio Alem Rojo, Directeur exécutif du Centre d'investigation et de développement régional (CIDRE), La Paz (Bolivie)

M. Gustavo Bernal Villegas, Président de la Bourse nationale de l'agriculture, Bogota (Colombie)

M. Nicholas Budd, Denton Wilde Sapte, Paris (France)

M. Mathieu Delorme, Vice-Président, Gestion de garanties, Cotecna Inspection Services SA, Genève (Suisse)

M. Chris Goromonzi, Directeur, Pivot Capital Partners, Prétoria (Afrique du Sud)

M. Nick Hungate, Rabobank, Amsterdam (Pays-Bas)

M. K. G. Karmakar, Directeur exécutif, National Bank for Agricultural Development (NABARD), Mumbai (Inde)

M. Edwin Moyo, P-DG de Trans Zambezi Industries Ltd., Harare (Zimbabwe)

M. Bogdan Rascanu, Société générale de surveillance, Genève (Suisse)

M. P. H. Ravikumar, Directeur général et Président-directeur général, National Commodity and Derivatives Exchange (Bourse nationale des produits de base et des produits dérivés), New Delhi (Inde)

M. Alex Valdez Buenaventura, Président, Rural Bank of Panabo, Philippines et Président de PAICOR, Manille (Philippines)

M^{me} Cindy van Rijswick, Rabobank, Amsterdam (Pays-Bas).

6. Les invités spéciaux ci-après ont participé à la Réunion:

M. Atsen J. Ahua, rédacteur en chef adjoint du magazine *Africa Link*, Genève (Suisse)

M^{me} Andrée Alliod, Directrice de la Société internationale financière pour les investissements et le développement en Afrique (SIFIDA), Genève (Suisse)
